



Fiche signalétique

Préparé conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 l'OSHA (29 CFR 1910.1200).
Conforme aux normes 2015 canadiennes du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Date de révision 14-sept.-2020

Numéro de révision 4

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit SWEPCO 812 Moly Dry Lube (Aerosol)

Autres moyens d'identification

Code du produit W30910A

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Lubrifiant

Utilisations contre-indiquées Toute utilisation qui n'est pas mentionnée sur l'étiquette du produit

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Southwestern Petroleum Corporation	Southwestern Petroleum Canada Ltd
534 North Main St	87 West Drive
Fort Worth, TX 76106 USA	Brampton, ON L6T 2J6 USA
Phone: 1-800-877-9372	Phone: 905-457-0511
Web: www.swepcousa.com	Web: www.swepcousa.com

Numéros de téléphone d'urgence

Chemtrec 1-800-424-9300 in US; Canutec 1-613-996-6666 in Canada.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Les ingrédients se trouvant dans ce produit ont été évalués et classifiés conformément aux exigences de classification des dangers de la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) et la norme WHMIS canadienne 2015. La (ou les) classification(s) en résultant ainsi que les éléments devant se trouver sur l'étiquetage sont présentés dans cette section.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1B
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Gaz sous pression	Gaz liquéfié

Éléments d'étiquetage

Nom du produit SWEPCO 812 Moly Dry Lube (Aerosol)

Contient Butane, Distillates, petroleum, light distillate hydrotreating process, low-boiling

Mot indicateur Danger

Mentions de danger Provoque une sévère irritation des yeux. Peut induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer. Peut provoquer

Dangers physiques

somnolence ou vertiges.
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Risques pour la santé



Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Conseils de prudence - Réponse

Yeux

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée.

HNOC (danger non classé autrement)

Aucun renseignement disponible.

Autres informations

Toxicité aiguë inconnue

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Famille chimique

Hydrocarbure pétrolier.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial
Acetone	67-64-1	40 - 50%	*
Distillates, petroleum, light distillate hydrotreating process, low-boiling	68410-97-9	0 - 10%	*
Propane	74-98-6	30 - 40%	*
Butane	106-97-8	20 - 30%	*

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

	pendant au moins quinze minutes. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Contact avec la peau	Laver à l'eau chaude et au savon. En cas d'irritation de la peau ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Inhalation	Mettre la victime à l'air libre. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Ingestion	Ne pas provoquer de vomissements sans une consultation médicale. Consulter un médecin. Si le vomissement se produit, gardez la tête de la victime au-dessous de leurs hanches pour empêcher l'aspiration.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Aucun renseignement disponible.
------------------	---------------------------------

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes.
-------------------------	------------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Pulvérisation ou brouillard d'eau. Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu.

Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.
---	--

Dangers spécifiques du produit

Aucun renseignement disponible.

Produits de combustion dangereux Hydrocarbures. Monoxyde de carbone. Il peut y avoir production de sulfure d'hydrogène (H₂S) au-dessus de 121° C (250° F).

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs	Aucun.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Précautions environnementales

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Utiliser un matériau absorbant inerte pour confiner et absorber les déversements accidentels.

Ramasser et mettre dans des conteneurs proprement étiquetés.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manutention	Contenu sous pression. Ne pas perforer, écraser ou incinérer la canette. Ne pas enfoncer une aiguille ou autre objet pointu dans l'ouverture sur le dessus du récipient. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
--------------------	---

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage	Ranger les contenants sous les 49° C (120° F). Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans un endroit frais/bien aéré.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Paramètres de contrôle**

Directives relatives à l'exposition Des niveaux d'exposition pour tous les composants de ce produit qui sont considérés dangereux sont énumérés ci-dessous. Considérez, cependant, que ces niveaux d'exposition sont pour des concentrations pures de ces ingrédients. Si aucune table n'apparaît ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle n'ont pas été établies ou ne sont pas connues pour l'un des ingrédients de ce produit:

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Acetone 67-64-1	TWA: 500 ppm STEL: 750 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m ³	2500 ppm
Propane 74-98-6	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³	2100 ppm
Butane 106-97-8	STEL: 1000 ppm	-	-

Contrôles techniques appropriés

Utilisation dans le secteur bien-aéré. Si l'utilisation produira un brouillard d'huile, fournissez la ventilation ou commandes de technologie pour maintenir des limites aéroportées d'exposition d'huile au-dessous de ceux indiquées pour l'huile minérale (ACGIH TLV TWA: 5 mg/m³; ACGIH TLV STEL: 10 mg/m³; OSHA PEL TWA: 5 mg/m³).

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	lunettes de sécurité avec protections latérales.
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection appropriés.
Protection respiratoire	En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.
Considérations générales sur l'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Aérosol
Couleur	gris foncé
Odeur	Distillats de pétrole

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

Propriété

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucun renseignement disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucun renseignement disponible	
Point/intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible	
Point d'éclair	-60 °C	
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	9.5	
Limite inférieure d'inflammabilité:	0.8	
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible	
Densité de vapeur	> 1	
Densité relative	Aucun renseignement disponible	
Solubilité dans l'eau	Aucun renseignement disponible	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucun renseignement disponible	
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible	
Température d'auto-inflammation	240 °C	
Température de décomposition		
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible	
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible	
Propriétés explosives	Aucun renseignement disponible	
Propriétés comburantes	Aucun renseignement disponible	

Autres informations

Point de ramollissement	Aucun renseignement disponible
Masse moléculaire	Aucun renseignement disponible
Volatil, % Vol	95
Densité	Aucun renseignement disponible
Masse volumique apparente	Aucun renseignement disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

Hydrocarbures. Monoxyde de carbone. Il peut y avoir production de sulfure d'hydrogène (H₂S) au-dessus de 121° C (250° F).

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Principales voies d'exposition Contact avec la peau. Inhalation. Contact avec les yeux.

Renseignements sur le produit La toxicité de ce mélange complet n'a pas été évaluée. Si l'information est disponible pour l'un ou l'autre des composants individuels du mélange, elle est présentée dans cette

section. Si aucune information n'apparaît dans cette section, il n'y a aucune information toxicologique disponible pour aucun des composants de ce mélange.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Acetone 67-64-1	= 5800 mg/kg (Rat)	-	= 50100 mg/m ³ (Rat) 8 h
Propane 74-98-6	-	-	= 658 mg/L (Rat) 4 h
Butane 106-97-8	-	-	= 658 g/m ³ (Rat) 4 h

Informations sur les effets toxicologiques

Contact avec les yeux	Un contact avec les yeux peut causer une irritation.
Contact avec la peau	Un contact répété ou prolongé avec la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Inhalation	Éviter de respirer les vapeurs ou l'embrun de pulvérisation. Peut causer de l'irritation respiratoire ou d'autres effets pulmonaires suite à une inhalation prolongée ou répétée à la brume d'huile si les niveaux contenus dans l'air dépassent la limite recommandée d'exposition à la brume d'huile (ACGIH TLV TWA: 5 mg/m ³ ; ACGIH TLV STEL: 10 mg/m ³ ; OSHA PEL TWA: 5 mg/m ³).
Ingestion	Peut être nocif par ingestion. Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Pas une voie d'exposition prévue. L'aspiration peut causer un œdème pulmonaire et une pneumonite.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation	Aucun renseignement disponible.
Effets mutagènes	Aucun renseignement disponible.
Cancérogénicité	Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme étant cancérogène. Si aucune information n'apparaît dans cette section, il n'y a aucune information concernant les caractéristiques cancérogènes d'aucun de ces composants de ce mélange.
Effets sur la reproduction	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition unique	Aucun renseignement disponible.
STOT - exposition répétée	Aucun renseignement disponible.
Toxicité chronique	Des rapports associent une surexposition occupationnelle répétée et prolongée aux produits à base de pétrole à des dommages au foie, aux reins, au cerveau et au système nerveux. Cependant, il n'y a aucune preuve descriptive de ces effets sur les humains quand l'exposition est maintenue sous les limites de l'OSHA et de l'ACGIH
Danger par aspiration	Aucun renseignement disponible.

Mesures numériques de la toxicité

If this product has been classified as a toxic mixture and numerical measures of toxicity have been calculated based on chapter 3.1 of the GHS document, that data will appear below. If no toxicity calculations appear below, no data is available.

ETAmél (orale)	13,976.00
ETAmél	241.40
(inhalation-poussière/brouillard)	

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Si les données sur l'écotoxicité soient disponibles sur aucune des composantes de ce produit, les données seront présentées dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a aucun tableau, aucune donnée n'est disponible sur un des composants de ce produit.

58.5 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poisson d'eau douce	Puce d'eau
Acetone 67-64-1	-	4.74 - 6.33: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 6210 - 8120: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 8300: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50	10294 - 17704: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 12600 - 12700: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

Persistance/Dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Potentiel de bioaccumulation Si les données sur potentiel de bioaccumulation soient disponibles sur aucune des composantes de ce produit, les données seront présentées dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a aucun tableau, aucune donnée n'est disponible sur un des composants de ce produit.

Nom chimique	Coefficient de partage
Acetone 67-64-1	-0.24
Propane 74-98-6	2.3
Butane 106-97-8	2.89

Mobilité dans un milieu environnemental Si les données sur potentiel de mobilité dans un milieu environnemental soient disponibles sur aucune des composantes de ce produit, les données seront présentées dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a aucun tableau, aucune donnée n'est disponible sur un des composants de ce produit.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Méthode de disposition de rebut Ne pas perforer, écraser ou incinérer la canette. Ne pas couper les contenants vides car ils peuvent contenir des vapeurs inflammables. Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides.

États-Unis - numéro de déchet EPA Non applicable

RCRA Le sous-titre C de la loi sur la conservation et la remise en état des ressources (Resource Conservation and Recovery Act / RCRA) requière la divulgation de toute composante se trouvant dans ce mélange étant définie comme un déchet dangereux en vertu de cette loi. Si tout ingrédient se trouvant dans ce produit est considéré comme un déchet dangereux, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, cela signifie qu'aucune matière dangereuse ne se trouve dans ce produit.

Nom chimique	RCRA	RCRA - Critère d'inscription	RCRA - Déchets de série D	RCRA - déchets de série U
Acetone 67-64-1	-	Included in waste stream: F039	-	U002

Statut de rebut de la Californie Si ce produit contient une ou plusieurs substances identifiées par l'état de Californie comme étant des déchets dangereux, ces données apparaîtront dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucune donnée n'est disponible.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Acetone 67-64-1	Ignitable

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

					des							
Acetone	67-64-1	X	-	Present	X	X	-	X	X	X	X	KE-29367 X
Distillates, petroleum, light distillate hydrotreating process, low-boiling	68410-97-9	X	-	Present	-	X	-	X	-	X	X	KE-12565 X
Propane	74-98-6	X	-	Present	X	X	-	X	X	X	X	KE-29258 X
Butane	106-97-8	X	-	Present	X	X	-	X	X	X	X	KE-03751 X

X - Inscrit; XU = Exonéré; - = Ne figurent pas

TSCA/FIFRA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
Chine	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Réglementations fédérales des États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit n'est pas un produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

Loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act)

La loi sur la protection de l'eau (Clean Water Act / 40 CFR 22.21 et 40 CFR 122.42) exige la déclaration de toute composante dans ce mélange étant désignée comme un polluant en vertu de la loi. Si tout ingrédient dans ce produit correspond à ces exigences de déclaration, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond à ces exigences de déclaration.

CERCLA

La loi sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act / CERCLA) (40 CFR 302) ainsi que la loi sur les amendements et sur la réautorisation du Superfund (Superfund Amendments and Reauthorization Act / SARA) (40 CFR 355) exigent la déclaration de toute composante dans ce mélange correspond aux exigences de déclaration de ces lois. Si tout ingrédient de ce produit est encadré dans le cadre de l'une de ces lois ou de ces deux lois, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond aux exigences de déclaration. Des exigences de déclaration spécifiques pourraient exister au niveau local, régional ou national en lien avec le rejet de substance.

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	Extremely Hazardous Substances RQs	SARA Hazardous Substance Required Qty
Acetone 67-64-1	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

Réglementations & Inventaires des États

Proposition 65 de la Californie

La proposition 65 de la Californie exige la déclaration des ingrédients se trouvant dans ce mélange étant désignés comme étant des substances de la Proposition 65. Si tout ingrédient se trouvant dans ce produit correspond à ces exigences de déclaration, il apparaîtra dans le tableau ci-dessous. S'il n'y a pas de tableau, aucun ingrédient dans ce produit ne correspond aux exigences de déclaration.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

La table au-dessous des listes tout détail de normalisation ou de inventaire de l'information vers le Canada qui sont considérés dangereux. Tous autres composants sont énumérés sur les inventaire référencés ou sont exempts de la liste.

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Acetone 67-64-1	X	X	X	-	X
Propane 74-98-6	X	X	X	-	X

Butane 106-97-8	X	X	X	-	X
--------------------	---	---	---	---	---

U.S. EPA Label Information

Numéro d'enregistrement du pesticide à l'EPA Non applicable

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION
Sources d'Information qui ont été Consultées

ACGIH - American Convergence of Governmental Industrial Hygienists
 ADN - European Agreement for International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
 ADR - European Agreement for International Carriage of Dangerous Goods by Road
 AICS - Inventaire australien des substances chimiques
 ANSI - American National Standards Institute
 CAP65 - California Proposition 65 Hazard List
 CAS - Chemical Abstract Services
 CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation & Liability Act
 CHINA - China Inventory
 CPR - Canadian Controlled Products Regulations
 DOT - United States Department of Transportation
 DSL - Canada Domestic Substances List
 EINECS - European Union (EU) European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles au Japon
 IARC - International Agency for Research on Cancer
 IATA - International Air Transport Association
 ICAO - International Civil Aviation Organization
 IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code
 MARTK - Massachusetts Right To Know List
 NDSL - Canada Non-Domestic Substances List
 NFPA - United States National Fire Protection Association
 NIOSH - United States National Institute for Occupational Safety & Health
 NJRTK - New Jersey Right To Know List
 NTP - United States National Toxicology Program
 OSHA - United States Occupational Safety & Health Administration
 PARTK - Pennsylvania Right To Know List
 PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
 RCRA - United States Resources Conservation & Recovery Act
 RID - European Agreement for International Carriage of Dangerous Goods by Rail
 RIHSL - Rhode Island Hazardous Substance List
 SARA - United States Superfund Amendments & Reauthorization Act
 TDG - Canada Transportation of Dangerous Goods Act
 TSCA - US Toxic Substances Control Act
 WHMIS - Canada Workplace Hazardous Materials Information System

Définitions

EC50 - Effective Concentration (Concentration of a compound where 50% of the expected effect is observed.)
 LC50 - Lethal Concentration (The concentration in water that will kill 50% of the test animals within a specific period of time, usually 96 hours.)
 LD50 - Lethal Dose (The single dose that will kill 50% of the test animals by any route other than inhalation such as by ingestion or skin contact.)
 OEL - Occupational Exposure Limit
 PEL - Permissible Exposure Limits
 STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée)
 TLV - Threshold Limit Value
 TWA - Time Weighted Average
 TWAEV - Time Weighted Average Exposure Value

Préparée par Regulatory Compliance Department

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la

manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

Risques secondaires